

Fiche de données de sécurité

conforme règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)

agro weber 

Nom commercial du produit : HappyFarm® Radikal
Insecticide, prêt à l'emploi

Date d'exécution : 04.03.2024

Version (Révision) :

5.0.0 (4.0.0)

Date d'édition : 04.03.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

HappyFarm® Radikal (HF1018)
Identifiant unique de formulation : KET2-10CR-F003-997R

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Secteurs d'utilisation [SU]

Biocide
Approbation fédérale: CH Z N 7225
Usage industriel; pour plus d'informations, voir la fiche technique.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/fournisseur : Agro Weber AG
Rue : Chräbelstrasse 9
Code postal/Lieu : 6410 Goldau SZ
Téléphone : 041 855 20 80
Contact pour informations : info@agrishop.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum Kurz-Nr. in der Schweiz (24h): 145;
Telefon: +41 44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Flam. Liq. 3 ; H226 - Liquides inflammables : Catégorie 3 ; Liquide et vapeurs inflammables.
Eye Irrit. 2 ; H319 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 2 ; Provoque une sévère irritation des yeux.
Skin Sens. 1 ; H317 - Sensibilisation cutanée : Catégorie 1 ; Peut provoquer une allergie cutanée.
Asp. Tox. 1 ; H304 - Danger par aspiration : Catégorie 1 ; Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Aquatic Acute 1 ; H400 - Danger pour l'environnement aquatique : Aigu 1 ; Très toxique pour les organismes aquatiques.
Aquatic Chronic 1 ; H410 - Danger pour l'environnement aquatique : Chronique 1 ; Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



Flamme (GHS02) · Danger pour la santé (GHS08) · Environnement (GHS09) · Point d'exclamation (GHS07)

Mention d'avertissement

Danger

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

C12-C15, n-Alkane, Isoalkane, cyclische, < 2% Aromaten Entaromatisierte Kohlenwasserstoffe
HUILE MINÉRALE BLANCHE (PÉTROLE) ; N°CAS : 8042-47-5

Fiche de données de sécurité

conforme règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)

agro weber 

Nom commercial du produit : HappyFarm® Radikal
Insecticide, prêt à l'emploi

Date d'exécution : 04.03.2024

Version (Révision) :

5.0.0 (4.0.0)

Date d'édition : 04.03.2024

3-(2,2-DICHLOROVINYL)-2,2-DIMÉTHYLCYCLOPROPANECARBOXYLATE DE M-PHÉNOXYBENZYLE ; N°CAS : 52645-53-1
Chrysanthemum cinerariaefolium, extract from open and mature flowers of Tanacetum cinerariifolium obtained with supercritical CO₂ ; N°CAS : 89997-63-7

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler un ophtalmologue.
P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

2.3 Autres dangers

Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

Effets nocifs possibles sur l'environnement

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

C12-C15, n-Alkane, Isoalkane, cyclische, < 2% Aromaten Entaromatisierte Kohlenwasserstoffe ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119453414-43-0001 ; N°CE : 920-107-4

Poids : ≥ 60 - < 70 %
Classification 1272/2008 [CLP] : Asp. Tox. 1 ; H304 EUH066

PROPANE-2-OL ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457558-25-xxxx ; N°CE : 200-661-7; N°CAS : 67-63-0

Poids : ≥ 10 - < 15 %
Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 2 ; H225 Eye Irrit. 2 ; H319 STOT SE 3 ; H336

HUILE MINÉRALE BLANCHE (PÉTROLE) ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119487078-27-xxxx ; N°CE : 232-455-8; N°CAS : 8042-47-5

Poids : ≥ 5 - < 10 %
Classification 1272/2008 [CLP] : Asp. Tox. 1 ; H304

Hydrocarbons, C9, aromatics ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119455851-35-xxxx ; N°CE : 918-668-5; N°CAS : 128601-23-0

Poids : ≥ 1 - < 5 %
Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 Asp. Tox. 1 ; H304 STOT SE 3 ; H335 STOT SE 3 ; H336 Aquatic Chronic 2 ; H411

PIPERONYLBUTOXID ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119537431-46-xxxx ; N°CE : 200-076-7; N°CAS : 51-03-6

Poids : ≥ 1 - < 5 %
Classification 1272/2008 [CLP] : Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410

Fiche de données de sécurité

conforme règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)

agro weber 

Nom commercial du produit : HappyFarm® Radikal
Insecticide, prêt à l'emploi

Date d'exécution : 04.03.2024

Version (Révision) :

5.0.0 (4.0.0)

Date d'édition : 04.03.2024

Limites de concentrations spécifiques

: (M=1)

3-(2,2-DICHLOROVINYL)-2,2-DIMÉTHYLCYCLOPROPANECARBOXYLATE DE M-PHÉNOXYBENZYLE ; N°CE : 258-067-9; N°CAS : 52645-53-1

Poids : $\geq 1 - < 5 \%$

Classification 1272/2008 [CLP] : Acute Tox. 4 ; H302 Acute Tox. 4 ; H332 Skin Sens. 1 ; H317 Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410

Limites de concentrations spécifiques

: (M=1000)

TETRAMETHRIN ; N°CE : 231-711-6; N°CAS : 7696-12-0

Poids : $< 0.5 \%$

Classification 1272/2008 [CLP] : Carc. 2 ; H351 STOT SE 2 ; H371 Acute Tox. 4 ; H302 Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410

Limites de concentrations spécifiques

: (M=100)

Chrysanthemum cinerariaefolium, extract from open and mature flowers of Tanacetum cinerariifolium obtained with supercritical CO₂ ; N°CE : 289-699-3; N°CAS : 89997-63-7

Poids : $< 0.5 \%$

Classification 1272/2008 [CLP] : Acute Tox. 4 ; H302 Acute Tox. 4 ; H332 Skin Sens. 1B ; H317 Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410

Limites de concentrations spécifiques

: (M=100)

Indications diverses

Pour le texte complet des mentions de danger et des mentions de danger de l'UE, voir SECTION 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. Des symptômes ne peuvent apparaître que quelques heures après l'exposition, faire une surveillance médicale pendant au moins 48h après l'accident.

En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin. Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Après contact avec les yeux

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologue.

En cas d'ingestion

Ne pas faire vomir. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Informations pour le médecin

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Fiche de données de sécurité

conforme règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)

agro weber 

Nom commercial du produit : HappyFarm® Radikal
Insecticide, prêt à l'emploi

Date d'exécution : 04.03.2024

Date d'édition : 04.03.2024

Version (Révision) :

5.0.0 (4.0.0)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

CO₂, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau. CO₂, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit. Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Produits de combustion dangereux

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie. Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO₂).

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection totale.

5.4 Indications diverses

Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau. Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau. Supprimer l'affluence des matières inflammables. Sur le lieu d'incendie, seule le sauvetage d'urgence est autorisé.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8). Evacuer les personnes en lieu sûr. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Eviter d'inhaler les brouillards et les vapeurs. Eloigner les personnes non protégées et évacuer en lieu sûr.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Endiguer l'écoulement des fluides avec du matériel approprié, (par exemple de la terre). Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières, lacs ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires. Retenir l'eau insalubre ayant servi à combattre l'incendie

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le nettoyage

Prélever mécaniquement et éliminer selon les directives Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Endiguer et pomper les grandes quantités dans des réservoirs appropriés. Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

Autres informations

Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Evacuation: voir rubrique 13 Protection individuelle: voir rubrique 8

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à prévoir suffisamment de pièces et de zones de travail ainsi qu'une bonne aération. Utiliser des appareils résistant aux solvants. Ne pas aspirer les vapeurs / les aérosols. Transvaser sans perte.

Mesures de protection

Mesures de lutte contre l'incendie

Observer toutes les règles préventives de protection contre les incendies. Tenir à l'abri des sources d'inflammation -

Fiche de données de sécurité

conforme règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)

agro weber 

Nom commercial du produit : HappyFarm® Radikal
Insecticide, prêt à l'emploi

Date d'exécution : 04.03.2024

Version (Révision) :

5.0.0 (4.0.0)

Date d'édition : 04.03.2024

ne pas fumer. Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Garder le récipient bien fermé. Stocker dans un endroit frais. Prévoir des sols étanches et résistant aux solvants. Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol. Utiliser des récipients résistant aux solvants. Assurer une bonne aération aussi au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

Classe de stockage (TRGS 510) (D) : 3

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Toujours conserver dans des récipients, qui correspondent à l'emballage d'origine. Observer les remarques sur l'étiquette. Protéger de la chaleur, du gel et du rayonnement direct du soleil. Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0

Type de valeur limite (pays d'origine) MAK (CH)

:

Valeur limite : 200 ppm / 500 mg/m³

Remarque : SSC B

Version : 29.01.2024

Type de valeur limite (pays d'origine) STEL (CH)

:

Valeur limite : 400 ppm / 1000 mg/m³

Remarque : SSC B

Version : 29.01.2024

Type de valeur limite (pays d'origine) TRGS 900 (D)

:

Valeur limite : 200 ppm / 500 mg/m³

Limitation de crête : 2(II)

Remarque : Y

Version : 12.06.2023

HUILE MINÉRALE BLANCHE (PÉTROLE) ; N°CAS : 8042-47-5

Type de valeur limite (pays d'origine) MAK (CH)

:

Paramètre : E: fraction inhalable

Valeur limite : 5 mg/m³

Remarque : SSC

Version : 29.01.2024

Type de valeur limite (pays d'origine) TRGS 900 (D)

:

Paramètre : A: fraction respirable

Valeur limite : 5 mg/m³

Limitation de crête : 4(II)

Remarque : Y

Version : 12.06.2023

2,6-DI-TERT-BUTYL-P-CRÉSOL ; N°CAS : 128-37-0

Fiche de données de sécurité

conforme règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)

agro weber 

Nom commercial du produit : HappyFarm® Radikal
Insecticide, prêt à l'emploi
Date d'exécution : 04.03.2024
Date d'édition : 04.03.2024

Version (Révision) : 5.0.0 (4.0.0)

Type de valeur limite (pays d'origine) : MAK (CH)
Paramètre : E: fraction inhalable
Valeur limite : 10 mg/m³
Remarque : C1#B SSC
Version : 29.01.2024

Type de valeur limite (pays d'origine) : STEL (CH)
Paramètre : E: fraction inhalable
Valeur limite : 40 mg/m³
Remarque : C1#B SSC
Version : 29.01.2024

Valeurs limites biologiques

PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 903 (D)
Paramètre : Acétone / Sang complet (B) / Fin de l'exposition voire fin du processus
Valeur limite : 25 mg/l
Version : 12.06.2023

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 903 (D)
Paramètre : Acétone / Urine (U) / Fin de l'exposition voire fin du processus
Valeur limite : 25 mg/l
Version : 12.06.2023

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelle

Protection yeux/visage

Porter des lunettes de protection.

Protection de la peau

Protection des mains

Gants de protection. Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau approprié : Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration : Le temps de pénétration exact est à déterminer avant par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection corporelle

Vêtement de protection.

Protection respiratoire

Protection respiratoire recommandée. Protection respiratoire recommandée.

Remarques générales

Se laver les mains avant une pause et après le travail. Enlever les vêtements souillés, imprégnés Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Prévoir une bonne aération. Peut être atteint avec l'aménagement d'un locale ou par l'aération générale.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Fiche de données de sécurité

conforme règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)

agro weber 

Nom commercial du produit : HappyFarm® Radikal
Insecticide, prêt à l'emploi

Date d'exécution : 04.03.2024

Version (Révision) :

5.0.0 (4.0.0)

Date d'édition : 04.03.2024

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : Liquide

Couleur : limpide

Odeur : caractéristique

Caractéristiques en matière de sécurité

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	(1013 hPa)	82 °C
Point éclair :	>	30 °C
Pression de la vapeur 20 °C	(20 °C)	43 hPa
Densité :	(20 °C)	0.83 g/cm ³
Miscibilité avec l'eau		non miscible
pH :		non applicable

9.2 Autres informations

Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former. Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer. Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions aux agents d'oxydation puissants.

10.4 Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles

Des moyen d'oxydation fort.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Toxicité orale aiguë

Paramètre :	DL50 (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	5840 mg/kg
Paramètre :	DL50 (PIPERONYLBUTOXID ; N°CAS : 51-03-6)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	4570 mg/kg
Paramètre :	DL50 (3-(2,2-DICHLOROVINYL)-2,2-DIMÉTHYLCYCLOPROPANECARBOXYLATE DE M-PHÉNOXYBENZYLE ; N°CAS : 52645-53-1)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	1470 mg/kg

Fiche de données de sécurité

conforme règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)

agro weber 

Nom commercial du produit : HappyFarm® Radikal
Insecticide, prêt à l'emploi

Date d'exécution : 04.03.2024

Version (Révision) :

5.0.0 (4.0.0)

Date d'édition : 04.03.2024

Paramètre : DL50 (TETRAMETHRIN ; N°CAS : 7696-12-0)
Voie d'exposition : Par voie orale
Espèce : Rat
Dose efficace : > 5000 mg/kg

Toxicité dermique aiguë

Paramètre : DL50 (PIPERONYLBUTOXID ; N°CAS : 51-03-6)
Voie d'exposition : Dermique
Espèce : Lapin
Dose efficace : > 2000 mg/kg

Paramètre : DL50 (3-(2,2-DICHLOROVINYL)-2,2-DIMÉTHYLCYCLOPROPANECARBOXYLATE DE M-PHÉNOXYBENZYLE ; N°CAS : 52645-53-1)

Voie d'exposition : Dermique
Espèce : Lapin
Dose efficace : 4000 mg/kg

Paramètre : DL50 (TETRAMETHRIN ; N°CAS : 7696-12-0)
Voie d'exposition : Dermique
Espèce : Rat
Dose efficace : > 2000 mg/kg

Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre : CL50 (PIPERONYLBUTOXID ; N°CAS : 51-03-6)
Voie d'exposition : Inhalation
Espèce : Rat
Dose efficace : > 5.9 mg/l
Temps d'exposition : 4 h

Paramètre : DL50 (TETRAMETHRIN ; N°CAS : 7696-12-0)
Voie d'exposition : Inhalation (poussières/brouillard)
Espèce : Rat
Dose efficace : > 1180 mg/m³

Corrosion

Corrosion cutanée/irritation cutanée

L'exposition répétée ou prolongée peut provoquer dégraissage ou irritation de la peau avec dermatitis ou d'autres problèmes dermatiques.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Effet d'irritation.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation possible par contact avec la peau.

11.2 Informations sur les autres dangers

Informations complémentaires

Le produit n'a pas été testé. Les caractéristiques toxicologiques ont été déduit des composants.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Toxicité aquatique

Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson

Paramètre : LL50 (HUILE MINÉRALE BLANCHE (PÉTROLE) ; N°CAS : 8042-47-5)
Espèce : Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Paramètres d'évaluation : Acute (short-term) fish toxicity
Dose efficace : > 1000 mg/l
Temps d'exposition : 96 heure(s)

Fiche de données de sécurité

conforme règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)

agro weber 

Nom commercial du produit : HappyFarm® Radikal
Insecticide, prêt à l'emploi

Date d'exécution : 04.03.2024

Version (Révision) :

5.0.0 (4.0.0)

Date d'édition : 04.03.2024

Méthode :	OCDE 203
Paramètre :	LL50 (HUILE MINÉRALE BLANCHE (PÉTROLE) ; N°CAS : 8042-47-5)
Espèce :	Leuciscus idus (aunée dorée)
Paramètres d'évaluation :	Acute (short-term) fish toxicity
Dose efficace :	> 10000 mg/l
Temps d'exposition :	96 heure(s)
Méthode :	OCDE 203
Paramètre :	LL50 (Hydrocarbons, C9, aromatics ; N°CAS : 128601-23-0)
Espèce :	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Paramètres d'évaluation :	Acute (short-term) fish toxicity
Dose efficace :	9.2 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Paramètre :	CL50 (Chrysanthemum cinerariaefolium, extract from open and mature flowers of Tanacetum cinerariifolium obtained with supercritical CO2 ; N°CAS : 89997-63-7)
Espèce :	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Paramètres d'évaluation :	Acute (short-term) fish toxicity
Dose efficace :	0.0052 mg/l
Temps d'exposition :	96 heure(s)

Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons

Paramètre :	NOELR (Hydrocarbons, C9, aromatics ; N°CAS : 128601-23-0)
Espèce :	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Paramètres d'évaluation :	Chronic (long-term) fish toxicity
Dose efficace :	1.23 mg/l
Temps d'exposition :	28 jour(s)

Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés

Paramètre :	EC50 (TETRAMETHRIN ; N°CAS : 7696-12-0)
Espèce :	Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation :	Acute (short-term) daphnia toxicity
Dose efficace :	0.11 mg/l
Temps d'exposition :	48 heure(s)

Toxicité chronique (à long terme) pour les invertébrés aquatiques

Paramètre :	NOELR (Hydrocarbons, C9, aromatics ; N°CAS : 128601-23-0)
Espèce :	Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation :	Chronic (long-term) daphnia toxicity
Dose efficace :	2.14 mg/l
Temps d'exposition :	21 jour(s)

Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries

Paramètre :	EC50 (PIPERONYLBUTOXID ; N°CAS : 51-03-6)
Espèce :	Daphnie
Paramètres d'évaluation :	Acute (short-term) daphnia toxicity
Dose efficace :	0.51 mg/l
Temps d'exposition :	48 h
Paramètre :	IC50 (TETRAMETHRIN ; N°CAS : 7696-12-0)
Espèce :	Acute (short-term) algae toxicity
Paramètres d'évaluation :	Acute (short-term) algae toxicity
Dose efficace :	0.94 mg/l
Temps d'exposition :	72 heure(s)

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Fiche de données de sécurité

conforme règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)

agro weber 

Nom commercial du produit : HappyFarm® Radikal
Insecticide, prêt à l'emploi

Date d'exécution : 04.03.2024

Version (Révision) :

5.0.0 (4.0.0)

Date d'édition : 04.03.2024

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.8 Autres informations écotoxicologiques

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.9 Estimation/classification

Catégorie de pollution des eaux 3 (D): très polluant. Catégorie de pollution des eaux 2 (D): polluant. Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité. Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité. Très toxique pour les organismes aquatiques. Le produit contient ni de composants organiques halogénés ni de métaux lourds.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)

Les emballages contaminés doivent être vidés de leurs résidus. Après un nettoyage approprié, ils peuvent être envoyés au recyclage. Les emballages non nettoyés doivent être éliminés comme le produit.

Après utilisation conforme

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

140603

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

UN 1993

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (ISOPROPANOL · 3-(2,2-DICHLOROVINYL)-2,2-DIMÉTHYLCYCLOPROPANECARBOXYLATE DE M-PHÉNOXYBENZYLE)

Transport maritime (IMDG)

FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (ISOPROPANOL · PERMETHRIN (ISO))

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (ISOPROPANOL · PERMETHRIN (ISO))

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Classe(s) : 3
Code de classification : F1
Danger n° (code Kemler) : 30
Code de restriction en tunnel : D/E
Dispositions particulières : LQ 5 I · E 1 · ADR : - (<= 5 I ; 2.2.3.1.5 + N)
Étiquette de danger : 3 / N

Transport maritime (IMDG)

Classe(s) : 3
Numéro EmS : F-E / S-E

Fiche de données de sécurité

conforme règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)

agro weber 

Nom commercial du produit : HappyFarm® Radikal
Insecticide, prêt à l'emploi

Date d'exécution : 04.03.2024

Version (Révision) :

5.0.0 (4.0.0)

Date d'édition : 04.03.2024

Dispositions particulières : LQ 5 I · E 1 · IMDG 2.3.2.5 + P (<= 5 l)

Étiquette de danger : 3 / N

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe(s) : 3

Dispositions particulières : E 1

Étiquette de danger : 3

14.4 Groupe d'emballage

III

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Oui

Transport maritime (IMDG) : Oui (P)

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) : Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Autorisations et limites d'utilisation

Limites d'utilisation

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII (limitations)

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : 40, 75

Directives nationales

Classe risque aquatique

Classification selon AwSV - Classe (D) : 3 (Présente un très grave danger pour l'eau.)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

02. Éléments d'étiquetage · 02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] - Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage · 03. Composants dangereux · 08. Valeurs limites au poste de travail · 14. Nom d'expédition des Nations unies - Transport par voie terrestre (ADR/RID) · 15. Technische Anleitung zur Reinhaltung der Luft (TA-Luft) · 15. Classe risque aquatique

16.2 Abréviations et acronymes

Aucune

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune information disponible.

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Fiche de données de sécurité

conforme règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)

agro weber 

Nom commercial du produit : HappyFarm® Radikal
Insecticide, prêt à l'emploi

Date d'exécution : 04.03.2024

Version (Révision) :

5.0.0 (4.0.0)

Date d'édition : 04.03.2024

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

16.7 Informations complémentaires

Les informations de cette fiche technique de sécurité satisfont à la législation nationale ainsi qu'à la législation européenne. Toutefois, nous n'avons pas connaissance des conditions de travail données de l'utilisateur et nous ne pouvons pas les contrôler. Sans autorisation écrite, le produit ne peut être affecté à une utilisation autre que celle mentionnée dans le chapitre 1. L'utilisateur est responsable du respect de toutes les dispositions légales nécessaires.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.
